

DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE SUR MEUSE

Commune de LEVONCOURT

PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal du 9 janvier 2024

Le 9 janvier 2024 à 19H30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Levoncourt se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'Article L.2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIÉ Annick,
Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : JACQUEMET Jean-Pierre

En l'application de l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie DAILLY a été désignée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 janvier 2024

Nombre de membres : 07

Nombre de présents : 06

Nombre de votants : 06

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de la rénovation du pont de la commune en présence de Monsieur Jérémie DELFERRIERE de la société BERTHOLD-BTP ;
- Projet restauration de l'église de Levoncourt ;
- Devis 3ABE pour remplacement des 5 marches en bois de la place du village ;
- Délibération concernant le transfert de la Police Administrative à la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE ;
- Affaires diverses.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 19 H 35.

◆ PROJET RESTAURATION DE L'ÉGLISE DU VILLAGE

Le 26 janvier 2022, Madame Sandrine BODHUIN, ingénieure patrimoine de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et Madame MERLIN de

la Fondation du Patrimoine avaient effectué une visite complète de l'église de LEVONCOURT pour proposer un diagnostic de l'édifice.

Suite à cette visite, Madame BODHUIN a établi son rapport qui recommandait des travaux de restauration.

Le 4 octobre 2023, Madame le Maire a rencontré Monsieur BOUCHON du Conseil Départemental de la Meuse et Madame MERLIN afin de voir avec eux les différentes aides existantes (DETR, Fondation du Patrimoine, Département, Région, souscriptions, etc...) afin de pouvoir constituer un dossier de rénovation.

A l'issue de ce rendez-vous, plusieurs entreprises dans plusieurs domaines ont été contactées : maçonnerie, vitraux, peinture, chauffage ...

Suite aux différents devis qui dépassent une somme globale de plus de 100.000 €, un appel d'offre s'avère obligatoire et vu la complexité des travaux, un maître d'œuvre doit être nommé pour établir un cahier des charges et les dossiers de demandes de subventions ainsi que d'assurer le bon suivi des travaux.

Madame le Maire informe les élus que les frais facturés par un cabinet seront inclus dans les dossiers de demandes de subventions.

Madame le Maire attire l'attention des conseillers sur la nécessité de ces travaux, d'abord pour maintenir le bâtiment en bon état, mais aussi pour profiter des différents programmes d'aide et de soutien encore disponibles.

Le conseil municipal décide de faire un état des lieux détaillé de l'édifice afin d'évaluer les priorités et la nécessité des travaux ou non : rendez-vous fixé le dimanche 14 janvier 2024 à 11 heures. A la suite de cette visite, un ou des plans d'action devraient être établis pour engager des réparations à l'horizon 2025.

◆ PRESENTATION DE LA RENOVATION DU PONT EN PRESENCE DE MONSIEUR DELFERRIERE DE LA SOCIETE BERTHOLD-BTP

En septembre 2022, le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) est venu diagnostiquer l'état du pont.

Celui-ci est satisfaisant malgré l'absence d'une pierre sous un pilier. L'entreprise BERTHOLD a été sollicitée pour étudier et chiffrer les aménagements nécessaires.

Monsieur Jérémie DELFERRIERE, ingénieur structure au sein de la société, est venu exposer les différentes phases de travaux à organiser. Le montant estimatif est d'environ 75 000 € HT. Les conseillers souhaiteraient engager des travaux mais un problème délicat doit d'abord être solutionné : pendant les travaux, le pont devra être coupé à toute circulation, et ce pendant 6 à 8 semaines.

Pour éviter un grand détour (traverse par la Côte de Bâne) aux utilisateurs, riverains, agriculteurs, livreurs ... etc, des solutions doivent être trouvées et chiffrées :

- Mise en place d'un pont provisoire « ailleurs » avec installation d'un accès provisoire ;

- Mise en état d'un chemin existant (en haut de la Voie de Bar, traverse de Lavallée).

Le conseil municipal demande un temps de réflexion et consultera de nouveau Monsieur DELFERRIERE pour évaluer la faisabilité des solutions étudiées.

◆ **DEVIS 3ABE POUR REMPLACEMENT DES 5 MARCHES EN BOIS DE LA PLACE DU VILLAGE**

Madame le Maire présente un devis de la société 3ABE d'un montant de 556 € TTC pour reprendre les 5 marches en bois de la place avec une pose de dalles gravillonnées ; cette petite rénovation assurera une meilleure sécurité en cas de pluie ou de neige.

La majorité des élus demandent un nouveau chiffrage avec un revêtement béton simple.

◆ **DELIBERATION CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA POLICE ADMINISTRATIVE A LA CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE (DCM 01/2024)**

La Police Administrative générale vise le maintien de l'ordre public, c'est-à-dire la tranquillité, la salubrité et la sécurité publique (article L.2212-2). Le maire est reconnu autorité de police administrative générale par l'article L.2212 -1.

Le maire exerce cette compétence sur le territoire de la commune.

La Police Administrative peut être transférée à un président de CODECOM soit par un mécanisme de transfert de plein droit, soit sur proposition d'un ou plusieurs maires des communes membre et après accord de tous les maires et du président de la communauté de communes (l'avis des conseillers municipaux n'est pas nécessaire).

L'article L. 5111-9-2 III prévoit la possibilité pour le maire de la commune de s'opposer au transfert du pouvoir de Police Administrative.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la Police Administrative à Madame la Présidente de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE.

◆ **AFFAIRES DIVERSES**

- **FORET DE DEMAIN** : plusieurs plants ont été conservés par l'ONF pour que les enfants du village puissent planter et parrainer des arbres. La matinée du 13 janvier 2024 était retenue mais doit être décalée en raison de la météo. Une nouvelle date sera proposée et communiquée aux habitants.

- **ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)** : les élus se réuniront mardi 13 février 2024 à 19 heures pour travailler sur le dossier et réfléchir aux différents projets qui pourraient entrer dans ce programme.

- **FÊTE DE LA SAINT-NICOLAS** : Même si la circulation s'est bien passée, il est à noter que le manège occupait trop le carrefour et qu'il y aurait eu un problème si les secours avaient dû intervenir. C'est à prendre en compte pour les prochaines manifestations.

- **TRAVAUX DES CHEMINS RURAUX** : L'entreprise CHARDOT avait indiqué qu'il faudrait poser un enduit bicouche sur les trous refaits en septembre. Madame le Maire contactera le commercial pour faire le point.

- **CHEMIN DU BOUCHOT** : les bornes ont été déplacées et devront être remises en place. L'agriculteur sera contacté.

- **BOIS DU BOUCHOT**: des travaux d'élagage sont nécessaires le long du chemin. Il faut vérifier auprès de l'ONF à qui revient cette charge.

- **RECENSEMENT 2024** : Le recensement 2024 de la population du village aura lieu du 18 janvier au 24 février 2024. L'agent recenseur pour la commune sera Mademoiselle Lili JACQUEMET.

- **VŒUX 2024** : La cérémonie des voeux aura lieu dimanche 21 janvier 2024 à 10H30 à la mairie.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Mardi 9 avril 2024 à 19H30

L'ordre du jour étant épuisé à 22 H 10, Madame le Maire clos la séance.

La secrétaire de Séance,

Sylvie DAILLY



Le Maire,

Marie-Pierre VERDUN

